

## PROCÈS-VERBAL

---

**Première assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 10 janvier 2022 à 19 h par visioconférence**

---

### PRÉSENCES :

#### Membres avec droit de vote :

M. Maxime Turgeon	Vice-président (2023)
M <sup>me</sup> Élisabeth Farinacci	Trésorière (2023)
M <sup>me</sup> Marie-Claire Bérubé	Administratrice (2024)
M <sup>me</sup> Yanti Zhang	Administratrice (2024)
M <sup>me</sup> Maureen O'Farrell	Administratrice (2023)
M. Michel Houle	Administrateur coopté (2023)
M. Marc Fafard	Administrateur coopté (2023)

#### Membre sans droit de vote :

M <sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, district de Montcalm–Saint-Sacrement
--	--

### ABSENCES :

M. Bertrand Gemme	Président (2024)
M. Patrick Soucy	Administrateur (2023)

### AUTRES PRÉSENCES :

M <sup>me</sup> Marie Lagier	Chef d'équipe – consultations publiques
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 17 personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

- 23-01-01 Ouverture de l'assemblée
- 23-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 23-01-03 Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2022
- 23-01-04 Présentation du projet Cohabitation intergénérationnelle
- 23-01-05 Période d'intervention de la conseillère municipale
- 23-01-06 Période de questions et commentaires du public
- 23-01-07 Fonctionnement du conseil de quartier
- 23-01-08 Demande d'opinion du conseil de quartier
- 23-01-09 Suivi des dossiers en cours (avec développement)
- 23-01-10 Suivi des dossiers en cours (sans développement)
- 23-01-11 Trésorerie
- 23-01-12 Information et correspondance
- 23-01-13 Divers
- 23-01-14 Levée de l'assemblée

## Procès-verbal

### **23-01-01 Ouverture de l'assemblée**

En l'absence du président, le vice-président, M. Turgeon, ouvre la séance à 19 h.

### **23-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

*SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.*

Pour alléger la rédaction et à moins d'indication contraire, les noms des personnes qui proposent et appuient les résolutions ne sont plus indiqués au procès-verbal comme le suggère le [Guide de participation -Conseil de quartier](#) (2018, p. 71).

### **23-01-03 Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2022**

*SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 6 décembre 2022.*

### **23-01-04 Présentation du projet Cohabitation intergénérationnelle**

M. Alan Burns est directeur de la résidence des [Jardins Saint-Sacrement](#), un organisme sans but lucratif de 69 unités qui héberge une soixantaine de personnes âgées autonomes et semi-autonomes sur la rue Garnier, dans le quartier de Saint-Sacrement.

Depuis septembre dernier, deux étudiantes de l'Université Laval, Mme Alicia Verrelli et Mme Jeanne Huard, ont amorcé un projet de cohabitation intergénérationnelle afin de briser l'isolement social des personnes âgées de la résidence (Monmontcalm, [12 janvier 2023](#)).

En contrepartie de 20 heures de bénévolat par semaine, les étudiantes se voient offrir gratuitement le logement et deux repas par jour.

Le projet a reçu un appui financier totalisant quelque 40 000 \$ du Secrétariat à la jeunesse, de la Caisse populaire du Plateau Montcalm et de la pharmacie Familiprix Dominique Boivin.

Le projet apporte un vent de fraîcheur dans la résidence et enrichit les interactions sociales. Plus récemment, quatre autres étudiantes de l'université se sont offertes pour venir dîner une fois par mois à la résidence et interagir avec les résidents.

Le projet évolue et on souhaite le pérenniser et l'essaimer. C'est une belle opportunité d'échanges en ces temps de pénurie de services et de main d'œuvre.

Les membres du conseil félicitent la résidence et les étudiantes pour cette très belle initiative qui fait chaud au cœur.

Mme Camille Bélanger-Vincent, attachée politique de M. Étienne Grandmont, député de la circonscription provinciale de Taschereau, demande des précisions sur les subventions du projet. À la connaissance de M. Burns, une seule autre résidence, dans la région de Trois-Rivières, a débuté un projet similaire en mai dernier.

Un étudiant de l'université s'informe sur la façon de s'impliquer dans un tel projet. Un journaliste du quartier s'informe des coûts annuels du projet et de l'encadrement qui est fourni aux étudiantes qui n'ont pas nécessairement de formation en matière de santé. Il s'informe également des activités qui sont les plus populaires auprès des résidents.

M. Burns précise que les coûts sont de l'ordre de 40 000 \$ et que les deux étudiantes sont encadrées et fournissent un compte rendu bihebdomadaire de leurs activités ainsi qu'un compte rendu mensuel à l'attention du conseil d'administration. Parmi les activités les plus appréciées, M. Burns mentionne la marche, le bingo et la musique.

### **23-01-05 Période d'intervention de la conseillère municipale**

**Station chaleureuse** – La station demandée par le conseil en 2022 est maintenant fonctionnelle à l'entrée nord-ouest du parc Samuel-Holland.

**Projets d'initiative** – Les deux demandes de subventions déposées en mode express en décembre dernier ont été octroyées par le conseil exécutif le 21 décembre dernier pour un montant de 1 500 \$ chacune. Merci à Mme Lagier pour la rapidité avec laquelle elle a procédé pour faire approuver les projets en décembre.

**Activités extérieures** – L'ouverture des patinoires a été retardée en raison de la température mais l'ensemble des patinoires de l'arrondissement sont maintenant ouvertes sauf une. Celles du parc Saint-Sacrement et du parc des Saints-Martyrs dans le quartier de Saint-Sacrement sont fonctionnelles. Le ski de fond pourra débuter avec l'accumulation de neige prévue vendredi. Il faut au moins 30 cm de neige au sol pour démarrer l'activité.

**Vol et vandalisme** – Dans les 6 dernières mois, on a rapporté 6 méfaits et 11 plaintes pour vol dans des voitures. Ces vols se sont produits alors que les portières étaient débarrées d'où la recommandation aux citoyens de bien barrer la voiture. Mme Vallières-Roland a fait une demande au bureau d'arrondissement pour qu'il y ait davantage de patrouilles dans le quartier, ce qui a été confirmé.

**Plantations** – La Ville a annoncé récemment ses objectifs de plantations d'arbres et arbustes sur des terrains non municipaux en 2023 (communiqué [16 décembre 2022](#)). Elle fera appel à un nouvel organisme sans but lucratif, [Collectif Canopée](#), pour la soutenir

dans cette tâche. Un service clé en main permettra à des propriétaires ou institutions de bénéficier d'un service de plantations et d'entretien des arbres pour une période déterminée.

M. Houle se demande si la réglementation municipale ne pourrait pas être plus incisive concernant les entretiens abusifs qui visent carrément de faire mourir des arbres. Mme Vallières-Roland s'informe auprès de Mme Marie-Josée Asselin qui est responsable du dossier à la Ville.

**Région de biodiversité** – En marge de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15) qui se tenait à Montréal en décembre dernier, la Ville a annoncé qu'elle souhaite faire de la Ville de Québec la première région de biodiversité de l'UNESCO en milieu urbain (communiqué, [12 décembre 2022](#)). La région de biosphère comprendra une zone de conservation très stricte, une zone de transition et une zone plus large permettant des activités économiques. Elle n'a pas d'exemples précis à donner en milieu urbain mais elle mentionne parmi les [réserves de biosphère canadiennes](#) celles de Manicouagan, Charlevoix, lac Saint-Pierre et Mont Saint-Hilaire qui se trouvent au Québec.

**Chemin Sainte-Foy** – En réponse aux interrogations de Mme Séguin concernant ce que la Ville entend faire pour la sécurité routière sur le chemin Sainte-Foy, Mme Vallières-Roland mentionne que la collision mortelle du 29 juin 2022 à l'intersection de l'avenue Ernest-Gagnon de même que celle survenue un peu plus loin, sur le chemin des Quatre Bourgeois font toujours l'objet d'une enquête par le Service de police de la Ville de Québec. Dans les deux cas, la Ville n'est pas en cause comme tel. La Ville poursuit toutefois sa réflexion sur les mesures d'atténuation et les aménagements qui pourraient sécuriser le secteur en particulier dans le contexte du projet de tramway.

**Passage piétonnier YWCA** – M. Fafard souligne qu'il a déjà été question de sécuriser davantage le passage piétonnier de l'avenue Holland, à la hauteur du YWCA, en y installant par exemple une signalisation lumineuse comme celle de l'avenue de la Médecine à l'Université Laval. Mme Vallières-Roland confirme que le passage piétonnier a été porté à l'attention du Service du transport et de la mobilité intelligente (SMTI) qui devrait revenir sous peu sur le sujet.

### **23-01-06 Période de questions et commentaires du public**

**Sécurité routière autour des écoles** – Mme Bélanger-Vincent indique qu'il y aura le 24 janvier prochain, un vaste mouvement populaire pour souligner les enjeux de sécurité routière autour des écoles à la suite de la collision survenue le 13 décembre 2022 à Montréal et qui a coûté la vie à la jeune ukrainienne de 7 ans, Mariia Legenkovska.

**Lien temporaire de Vimy/Gérard-Morisset** – Un citoyen demande s'il y a eu des développements car plusieurs citoyens craignent que des arbres matures soient abattus dans le parc Notre-Dame-de-Bellevue et que le débit de circulation soit plus important que celui mentionné lors de la séance d'information du 18 octobre 2022 ([fiche du projet 432](#)).

Mme Vallières-Roland indique que le consortium qui réalisera le projet de tramway et le lien temporaire n'a pas encore été sélectionné. Il n'y a rien de nouveau ni sur le tracé ni sur le nombre d'arbres à couper. Elle rappelle que le lien doit être le plus étroit possible afin de permettre la réhabilitation du terrain par la suite. Le débit devrait être restreint parce que le lien desservira les résidents de la Champenoise et de la Cité Bellevue pendant les travaux du tramway.

Mme Lagier précise que depuis la séance d'information, le Bureau de projet répond aux nombreuses demandes qui lui sont acheminées. Un inventaire très précis des arbres et des impacts sera produit. Un expert en foresterie urbaine de la Ville de Québec fera un suivi méticuleux pendant les travaux du consortium. La Ville devrait communiquer prochainement avec les gens du secteur.

### **23-01-07 Fonctionnement du conseil de quartier**

#### **➤ Calendrier des assemblées de février à juin 2023**

##### **RÉSOLUTION 23-01-01**

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec va de l'avant avec son projet pilote qui change les dates de séances du conseil municipal pour les premiers et troisièmes mardis du mois plutôt que les lundis ([communiqué 5 décembre 2022](#)) ;*

*CONSIDÉRANT QUE les assemblées du conseil de quartier de Saint-Sacrement ont été planifiées pour juin 2022 à 2023 les premiers mardis du mois ([résolution 22-06-31](#)) ;*

*CONSIDÉRANT QUE les élus sont convoqués aux séances du conseil municipal et aux assemblées des conseils de quartier de leur district et qu'en conséquence, ces rencontres ne peuvent se tenir la même journée ;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec n'a pas donné suite à la recommandation du conseil de quartier de Saint-Sacrement de reporter en septembre 2023 le début du projet pilote ([résolution 22-10-47](#)) ;*

*CONSIDÉRANT la disponibilité des salles et des membres du conseil d'administration ;*

*CONSIDÉRANT QUE la secrétaire de rédaction peut rédiger les procès-verbaux à partir des enregistrements qui seront effectués par la conseillère en consultations publiques ;*

*SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement modifie son calendrier et tienne ses assemblées ordinaires de février à juin 2023 les deuxièmes mardis du mois.*

#### **➤ Tarif 2023 pour la secrétaire de rédaction**

##### **RÉSOLUTION 23-01-02**

*SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier recoure au service d'une secrétaire de rédaction en 2023 pour la rédaction des procès-verbaux et la tenue de livres comptables au tarif de 115 \$ par procès-verbal.*

Mme Bérubé ainsi que Mme Vallières-Roland soulignent la qualité du travail de la secrétaire de rédaction.

#### **➤ Tarif à payer pour la production du rapport annuel**

##### **RÉSOLUTION 23-01-03**

*SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier recoure au service de la secrétaire de rédaction pour la rédaction du rapport annuel 2023 au tarif de 115 \$.*

➤ **Autorisation de mise à jour au Registraire des entreprises du Québec**

**RÉSOLUTION 23-01-04**

*SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier autorise pour l'année 2023 Mme Marie Lagier, ou son substitut désigné au Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec, à remplir et transmettre, au nom du conseil d'administration, la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier de Saint-Sacrement au Registraire des entreprises du Québec.*

➤ **Préparation du rapport annuel 2022**

M. Gemme communiquera avec Mme Séguin à ce sujet.

➤ **Date et lieu de l'assemblée générale annuelle**

**RÉSOLUTION 23-01-05**

*SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier fixe au 11 avril 2023 l'assemblée générale annuelle qui se tiendra au Centre des Loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente à 19 h.*

Il y a actuellement un poste élu vacant. Les mandats échus en 2023 sont ceux de M. Turgeon, M. Soucy, Mme Farinacci et Mme O'Farrell ainsi que les postes cooptés de M. Houle et M. Fafard. Seuls M. Gemme, Mme Zhang et Mme Bérubé demeurent en poste.

Il y aura donc cinq postes élus en élection à l'assemblée générale soit trois pour les hommes et deux pour les femmes. Les trois postes cooptés pourront être comblés par la suite en assemblée ordinaire.

Le conseil d'administration doit compter au minimum 5 membres dont 3 élus. Le maximum de membres est de 11.

Toutes les informations relatives aux élections et aux formulaires de candidature sont disponibles sur la [page web des conseils de quartier](#).

➤ **Présidence d'élection pour l'assemblée annuelle et les assemblées spéciales**

**RÉSOLUTION 23-01-06**

*SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier nomme Mme Marie Lagier ou son substitut désigné comme présidente d'élection pour l'assemblée générale ainsi que pour les assemblées spéciales d'élection qui se tiendront en 2023.*

**23-01-08 Demande d'opinion du conseil de quartier**

➤ **Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier**

Mme Bérubé rappelle qu'à la suite de l'adoption de sa nouvelle politique de participation publique, la Ville a entamé une démarche de [révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier](#) (fiche 344).

Un atelier participatif qui réunissait la présidence et les administrateurs des conseils de quartier a eu lieu le 2 juin 2022. Différentes actions possibles pour optimiser les pratiques des conseils de quartier ont été ordonnancées à cette occasion.

La Ville en a fait l'analyse et a présenté le 1<sup>er</sup> décembre 2022 des pistes d'action regroupées sous cinq thématiques soient les relations avec l'administration municipale, la mobilisation et le soutien aux administrateurs, la révision des règlements actuels, les projets d'initiative et finalement, les outils et pratiques de communication.

À la suite de cette séance d'information, la Ville a demandé aux conseils de quartier leurs opinions sur ces pistes d'actions et pour ce faire, leur a fourni un guide d'accompagnement et des gabarits.

M. Gemme prépare actuellement un document qu'il soumettra à la prochaine rencontre de travail du conseil d'administration. Le résultat sera soumis pour approbation à l'assemblée du 14 février 2023.

La date butoir pour le dépôt de l'opinion des conseils de quartier est le 1<sup>er</sup> mars 2023.

### **23-01-09 Suivi des dossiers en cours (avec développement)**

#### **➤ Activité pour les personnes âgées**

Le projet d'initiative *Contre la solitude des personnes âgées* a été autorisé le 21 décembre 2022 par le conseil exécutif pour un montant de 1 500 \$ ([IC2022-015](#)).

Une première prestation musicale s'est tenue le 5 janvier 2023 au Manoir Manrèse qui accueillait pour l'occasion [Mme Rosemary Mccomeau](#). Les commentaires ont été très élogieux.

M. Houle suggère de poursuivre avec cette artiste pour les quatre prochains spectacles qui auront lieu à 14 h le 8 février au Domaine Parc des Braves, le 16 février à la Champenoise, le 23 février au Samuel Holland et finalement, aux Jardins Saint-Sacrement, à une date qui est encore à déterminer. Tous les spectacles sont sur invitation seulement pour une question de places et de responsabilités civiles.

#### **➤ Collaboration avec le Carnaval de Québec**

Le projet d'initiative *Concours de sculptures sur neige dans le cadre du Carnaval de Québec* a été autorisé par le conseil exécutif pour un montant de 1 500 \$ ([IC2022-014](#)).

En l'absence de M. Gemme, le point est reporté. Il y a actuellement des enjeux quant à la quantité de neige disponible pour tenir l'activité. À suivre sur les pages Facebook du quartier.

#### **➤ Table de concertation Vélo**

s.o.

➤ **Assemblée église Saint-Sacrement**

Mme Lagier a reçu une demande du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales pour organiser une activité de consultation le plus tôt possible sur l'avenir de l'église Saint-Sacrement.

La consultation aura lieu sous forme d'un atelier participatif qui se tiendra en mode hybride le jeudi 9 février, par visioconférence et en présentiel au Centre des Loisirs Saint-Sacrement. Une invitation sera distribuée dans les boîtes aux lettres du quartier et par courriel aux abonnés du conseil de quartier.

Une présentation aura lieu de la part du ministère de la Culture et de l'organisme Espace Saint-Sacrement et des tables de travail permettront de discuter en petits groupes de l'avenir de l'église. Les conseillères municipales, Mme Catherine Vallières-Roland et Mme Mélissa Coulombe-Leduc, responsable du patrimoine à la Ville, seront présentes.

➤ **Suivi des actes de vandalisme dans le quartier**

Voir le point d'information de la conseillère municipale.

➤ **Hommage à la série Discussions avec mes parents**

Mme Farinacci suggère de souligner la série *Discussions avec mes parents* qui se déroule dans le quartier en rendant hommage à M. Jean-Pierre Morency, qui a été résident du quartier et très impliqué dans la vie municipale et les loisirs Saint-Sacrement. M. Morency est le père du créateur de la série, l'humoriste François Morency. Mme Farinacci lance un appel à proposition. La proposition retenue pourra être soumise à la Commission de toponymie si elle concerne la désignation d'un lieu.

**23-01-10 Suivi des dossiers en cours (sans développement)**

➤ **Lien temporaire Avenue de Vimy / rue Gérard-Morisset**

Voir la période de questions et commentaires du public.

➤ **Patinoire couverte (soumis en janvier 2022) – s.o.**

➤ **Participation publicitaire dans les bottins des écoles du quartier – s.o.**

➤ **Les 25 ans du conseil de quartier – s.o.**

➤ **Corridor scolaire Stanislas – s.o.**

➤ **Collaboration - Résidents de l'avenue Madeleine-De Verchères – s.o.**

➤ **Projet créatif avec les écoles du quartier – s.o.**

**23-01-11 Trésorerie**

➤ **État des finances**

Mme Farinacci présente l'état du budget au 31 décembre 2022.

Mme Lagier a reçu la subvention de fonctionnement de 2 500 \$ pour l'année 2023. Elle la fera suivre au conseil de quartier.

<b>Budget au 31 décembre 2022</b>	<b>En caisse \$</b>	<b>Dépenses autorisées \$</b>	<b>Solde \$</b>
Budget de fonctionnement	474,14	443,59	30,55
Projet Sécurité routière	4 428,63		4 428,63
Initiative – Projet créatif	650,00		650,00
Initiative – Blogue	883,46		883,46
Mobilité durable	526,59		526,59
Part sociale	5,00		5,00
<b>Solde du compte</b>	<b>6 967,82</b>	<b>443,59</b>	<b>6 524,23</b>

➤ **Paiement à effectuer**

**RÉSOLUTION 23-01-07**

*SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 115 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 10 janvier 2022.*

**RÉSOLUTION 23-01-08**

*SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 300 \$ à Mme Rosemary Mccomeau pour la prestation musicale réalisée le 5 janvier 2023 au Manoir Manrèse dans le cadre du projet d'initiatives Contre la solitude des personnes âgées.*

**23-01-12 Information et correspondance**

s.o.

**23-01-13 Divers**

s.o.

**23-01-14 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05. La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 14 février 2023.

*M. Maxime Turgeon*

Vice-président